



COUNTRY – VALLEY VIVONNE

BULLETIN D'ADHÉSION 202. – 202.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

DATE DE NAISSANCE :

Acceptez-vous de communiquer

MAIL :

vos coordonnées à l'ensemble

☎ ①

des Adhérents du Club OUI ☐ NON ☐

Autorisation du droit à l'image : OUI ☐ NON ☐

ADHESION : 5€ + COTISATION

Adulte : 60€ soit : 65€

Enfant : 30€ soit : 35€

En devenant membre de l'association,

Mr, Mme, Mlle

accepte de se conformer aux statuts et au règlement intérieur de l'ASSOCIATION COUNTRY VALLEY Vivonne.

Les statuts de l'association sont disponibles sur demande auprès des membres du Conseil d'Administration.

Une page FACEBOOK est ouverte au nom de « Valley Vivonne ».

Les adhérents déclarent par leur inscription être aptes médicalement à la pratique de la danse.

Toute responsabilité ne pourra être engagée vis-à-vis de l'association pour préjudice corporel

ou matériel causé ou subi pour toute personne, tant au cours des leçons, stages et soirées.

Date et signature de l'ADHERENT